



## Hiver-printemps 2020

### ASPECTS JURIDIQUES

**Loi sur les coopératives  
et règlement de régie interne**  
29 janvier – 18 h 30 à 21 h 30

**Rôle et responsabilités du CA**  
8 février – 9 h à 12 h  
28 avril – 18 h 30 à 21 h 30

**Suspension et exclusion**  
19 février – 18 h 30 à 21 h 30  
11 mai – 18 h 30 à 21 h 30

**Propriétaire et locataire :  
les obligations et les bonnes  
pratiques**  
17 mars – 18 h 30 à 21 h 30

### FINANCES

**Gestion financière**  
20 janvier – 18 h 30 à 21 h 30

**Préparation du budget**  
3 février – 18 h 30 à 21 h 30

**Préparation à l'audit**  
2 mars – 18 h 30 à 21 h 30

**Préparation du budget**  
8 avril – 18 h 30 à 21 h 30

**Comprendre les états financiers**  
30 avril – 18 h 30 à 21 h 30

**Gestion financière**  
12 mai – 18 h 30 à 21 h 30

### IMMEUBLES

**Organisation du comité  
de gestion de l'immeuble**  
16 mars – 18 h 30 à 21 h 30

**Dépenses d'entretien  
et suivi budgétaire**  
18 mars – 18 h 30 à 21 h 30

**Planification, réalisation  
et suivi des réparations**  
19 mars – 18 h 30 à 21 h 30

### PARTICIPATION ET FONCTIONNEMENT

**Prise de décision collective**  
15 avril – 18 h 30 à 21 h 30

**Ma coop, mon choix**  
6 février – 18 h 30 à 21 h 30  
21 avril – 18 h 30 à 21 h 30  
14 mai – 18 h 30 à 21 h 30

**Organisation des comités**  
27 février – 18 h 30 à 21 h 30

### RELATIONS ENTRE LES MEMBRES

**Résolution de conflits**  
20 mai – 18 h 30 à 21 h 30

### SÉLECTION ET INTÉGRATION DES MEMBRES

**Gestion de la sélection  
des membres**  
17 février – 18 h 30 à 21 h 30

### ENTRETIEN IMMOBILIER

En collaboration avec le service  
de formation continue des  
commissions scolaires de Montréal  
et de Laval

#### MONTRÉAL

**ÉCOLE DES MÉTIERS DU MEUBLE**  
6028, rue Marquette, Montréal

**Électricité de base**  
3 mars – 18 h 30 à 21 h 30

**Plomberie d'entretien**  
28 janvier – 18 h 30 à 21 h 30

**Entretien des toitures**  
6 février – 18 h 30 à 21 h 30

### INFORMATION ET INSCRIPTION

**En ligne**  
[fechimm.coop/calendrier](http://fechimm.coop/calendrier)

**Par téléphone**  
514 843-6929, poste 228

**Par courriel**  
[formation@fechimm.coop](mailto:formation@fechimm.coop)





## Hiver-printemps 2020

### Des plans adaptés à vos besoins et vos disponibilités

Pour répondre à vos besoins en matière de formation, les ateliers de la FECHIMM sur les thèmes incontournables de la vie en coopérative sont proposés dans des formules adaptées à votre réalité et à la disponibilité de vos membres.

#### LES ATELIERS AU CALENDRIER

Sauf indication contraire, les formations présentées ici sont dispensées à la FECHIMM et donnent accès à une foule d'informations pratiques. Elles constituent des lieux de partage et d'échange entre coopérantes et coopérants. Le calendrier est aussi disponible en ligne au [fechimm.coop/calendrier](http://fechimm.coop/calendrier).

#### LES ATELIERS EN COOP

Adaptés à votre réalité et donnés chez vous, avec vos membres, en assemblée générale, en comité ou dans le cadre d'une réunion du conseil d'administration, ces ateliers vous permettent d'approfondir les enjeux qui vous touchent.

#### LES ATELIERS INTERCOOP DANS VOTRE QUARTIER

Cette formule permet à des coopératives d'un même quartier de se regrouper et de partager les frais d'un atelier de formation.

#### ACCOMPAGNEMENT ET FORMATION SUR MESURE

À partir des enjeux spécifiques à votre coopérative, ce service vous permet de planifier annuellement vos besoins d'accompagnement et de formation. Vous bénéficiez ainsi d'un service personnalisé et d'une tarification des plus avantageuses.

Pour plus d'information sur nos différents plans de formation, visitez le [fechimm.coop/formation](http://fechimm.coop/formation) ou communiquez avec la FECHIMM au 514 843-6929, poste 353, ou par courriel à [soutien@fechimm.coop](mailto:soutien@fechimm.coop).

### Tarification

#### ATELIERS AU CALENDRIER

	Membre	Non-membre
Atelier (3 h)	60 \$	78 \$
Formations pratiques en entretien	80 \$	N/A

#### AUTRES FORMULES

Communiquez avec nous au 514-843-6929, poste 353, ou par courriel à [soutien@fechimm.coop](mailto:soutien@fechimm.coop) pour bénéficier du forfait le mieux adapté à vos besoins.

### Crédits de formation

L'adhésion de votre coopérative à la FECHIMM inclut chaque année des crédits de formation. Vous pouvez utiliser ces crédits d'une valeur de 40 \$ chacun pour réduire vos frais de formation.

Les crédits vous sont transmis après réception de votre contribution annuelle de membre. Le nombre de crédits accordés à votre coopérative est déterminé en fonction du nombre de logements qu'elle compte.

- 1 crédit de formation pour les coops de 3 à 15 logements
- 2 crédits de formation pour les coops de 16 à 30 logements
- 3 crédits de formation pour les coops de 31 à 59 logements
- 4 crédits de formation pour les coops de 60 à 99 logements
- 5 crédits de formation pour les coops de 100 logements et plus

#### POUR UTILISER VOS CRÉDITS

Vous pouvez utiliser un crédit de formation par inscription d'une personne à un atelier.

Pour bénéficier du rabais, vous n'avez qu'à joindre le(s) crédit(s) utilisé(s) au paiement d'une facture relative aux frais de formation et à déduire 40 \$ par crédit utilisé du montant total à payer.